

Assemblée des délégués

Procès-verbal

Date : Jeudi, 11 avril 2019
Assemblée des délégués ordinaire à 12.30 heures
Lieu : Ecole cantonale d'agriculture de Soleure – Wallierhof – 4533 Riedholz
Présents : selon liste séparée
Excusés : selon liste séparée
Procès-verbal : Annette Ruffieux

Ce PV a été approuvé par les
délégués des organisations
d'élevage chevalin affiliées à la
FSFM par voie de correspondance
le 19.05.2020.

Ordre du jour :

1. Ouverture
2. Nomination des scrutateurs
3. Acceptation de l'ordre du jour
4. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 12 avril 2018 (voir sous <http://www.fm-ch.ch/fr/federation/organisation/l-assemblee-des-delegues.html>)
5. Rapports 2018
6. Comptes 2018 et rapport de révision / décharge au comité
7. Budget 2019
8. Mandat à l'organe de révision pour 2019
9. Modification partielle de règlements FSFM
 - a. Exigence de formation pour les juges de race – art. 26 al. 1 des statuts
 - b. Modifications des statuts permettant d'intégrer des membres individuels
 - c. Remplacement des notes par des lettres dans la description linéaire des chevaux – modification de l'art 18 al. 2 du PE
 - d. Conditions de participation à la SNEG à 4 ans – art. 11 al 1 du RAE
10. Renouvellement des organes de la FSFM
 - a. Election d'un juge de race
 - b. Renouvellement de mandat pour deux juges de race
11. Propositions des membres
 - a. Proposition des organisations de Suisse Centrale
 - b. Proposition du syndicat de Thurgovie
 - c. Proposition du syndicat des Franches-Montagnes
12. Admission et démission de membres
13. Programme d'activités 2019
14. Stars FSFM 2018 et distinctions
15. Divers et clôture de l'assemblée

Le nombre de délégués avec droit de vote est fixé à **l'art. 18 des statuts**.

Droits de vote pour les membres ordinaires :

1	à	100 chevaux FM inscrits	2 voix
101	à	200 chevaux FM inscrits	3 voix
201	à	500 chevaux FM inscrits	4 voix
plus de		500 chevaux FM inscrits	5 voix

1. Ouverture

Début de l'assemblée à 12h36

Jean-Paul Gschwind (Président) salue les personnes présentes.

Allocution d'ouverture :

Monsieur le Vice-Directeur de l'Office Fédéral de l'Agriculture,
Madame la Responsable du domaine de compétences produits et produits d'origine animale chez Agroscope
Monsieur le Président de la Fédération Suisse des Sports Equestres
Monsieur le Président de la Fédération Suisse du Demi-Sang
Mesdames et Messieurs les invités du monde politique et agricole
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Chères éleveuses, chers éleveurs,

C'est un plaisir et un honneur pour le président de Fédération suisse du franches-montagnes, au nom du comité, de vous souhaiter la bienvenue et de vous apporter les plus cordiales salutations à l'occasion de notre assemblée ordinaire des délégués au Wallierhof.

Ce sont 64 syndicats d'élevage et organisations représentant 4697 chevaux et 150 délégués qui ont été convoqués pour l'assemblée d'aujourd'hui et qui ont décidé de consacrer une après-midi à la défense de la promotion du franches-montagnes.

En ce qui concerne les délégués présents, on va vous communiquer le nombre de ceux qui sont là aujourd'hui et sur cette base nous calculons la majorité absolue des voix.

Je déclare cette assemblée ouverte.

2. Nomination des scrutateurs

Les scrutateurs suivants ont été nommés : Chef du bureau M. Urs Limacher, Madame Olga Saladin, Monsieur Matteo Cuccu, Monsieur Albert Kuster

122 cartes de votes distribuées, majorité absolue 62

3. Acceptation de l'ordre du jour

Ce matin, le comité a décidé de retirer le point 12 de l'ordre du jour, soit un vote consultatif concernant le maintien ou non de la catégorie SBU, ceci afin d'avoir la possibilité de renégocier et d'arriver à une proposition pour la prochaine assemblée de délégués.

Pas d'autres modifications, l'ordre du jour est accepté comme proposé.

4. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 12 avril 2018

JPG Pour des raisons d'économie, le procès-verbal n'a pas été envoyé par poste, mais il figure sur internet depuis le mois d'octobre l'année passée.

Le procès-verbal de la dernière séance est accepté à l'unanimité.

5. Rapports 2018

Les rapports ne seront pas soumis séparément à la discussion, vu qu'ils ont déjà été publiés dans la brochure accompagnant l'invitation.

Rapport d'activité 2018 du Président FSFM

Nous aborderons en quelques points les activités essentielles de la FSFM durant l'année écoulée.

Le nombre de naissances de poulains a augmenté de 60 unités entre les années 2017 et 2018, Cette tendance à la hausse qui demande être confirmée et imputable sans doute d'une part à la bonne situation économique mais aussi surtout à la qualité du cheval FM et grâce aux mesures de marketing prises.

SNEG 2019

La première sélection des étalons a eu lieu en 1962. Cette fois, elle s'est déroulée le samedi 12 janvier avec 43 candidats étalons, après le retrait de trois cas dont une pour la FHC, d'euthanasie suite à un accident et de suspicion de gourme. Au terme de la sélection, la commission a retenu 16 sujets qui correspondent au but d'élevage et qui représentent les huit lignées paternelles sur neuf présentes et 24 lignées maternelles différentes. Une sélection qui tient compte de la diversité génétique et qui s'est déroulée dans une excellente ambiance et sans un seul recours. Le nombre de candidats jugés ex a pu créer une certaine confusion.

TES

Au terme de la finale du 2 mars, 11 étalons ont été approuvés, de qualité bonne à très bonne, issus de sept lignées.

Collège des juges

Michel Queloz a été remplacé par Jean Chêne et la présidence est assumée par Pierre Koller qui est déjà membre au comité FSFM. Pour éviter toute polémique quant à la formation des nouveaux juges, le comité de la FSFM propose à l'assemblée des délégués une modification de l'article 26 al. 1 des statuts, ce qui aura comme conséquence que les nouveaux juges doivent suivre le cours « modèle et allures » et le module spécifique pour juges de race organisé par le Haras national suisse et la Fédération.

Achats de l'armée

Suite à l'introduction du nouveau développement de l'armée, un nouveau concept a été mis en place pour améliorer l'organisation et le bien-être des chevaux. L'achat s'est déroulé le 12 novembre 2018 et l'armée a acquis 26 chevaux et 2 mulets à un prix moyen de Fr. 7500.--

Relations avec le HNS

La FSFM remercie beaucoup Agroscope d'avoir confirmé un poste à plein temps à durée indéterminée pour développer la stratégie marketing, déposé au mois de juin 2018 auprès de l'OFAG. Par conséquent, la collaboration entre les deux parties s'intensifiera. Deux projets sont en cours, dont le « e-FM » et un concept de communication générale. Madame Clara Ackermann présentera après le projet e-FM en détail, un projet ambitieux et coûteux mais pris en charge par l'OFAG à raison de 50%.

Activités politiques

14.6.18, au Palais fédéral, la direction de la FSFM a rencontré la nouvelle directrice d'Agroscope, Madame Eva Reinhard, une rencontre constructive qui a permis de présenter l'élevage FM et de rappeler le rôle du HNS en tant que centre de compétences pour l'élevage chevalin en Suisse, et son avenir dans le cadre de la restructuration d'Agroscope.

Consultation sur la politique agricole PA22+, qui prévoit d'élargir la contribution pour la préservation des races suisses. La FSFM demande une augmentation de l'enveloppe budgétaire afin d'éviter une diminution de la subvention pour nos juments FM.

La FSFM demande également pour le marché de la viande que des mesures de protection soient mises en vigueur pour l'élevage chevalin suisse en élaborant des bases légales qui reprennent la motion 183593 intitulée « Lier des importations de chevaux à l'acquisition de chevaux suisses ».

RRFB : les relations ne sont pas encore au beau fixe. Dans sa réponse à l'interpellation du Conseil National « La dernière race de chevaux suisse va-t-elle disparaître ? », il reconnaît « ... la FSFM gérant la race FM, considérés comme chevaux de race pure, les individus issus d'une lignée n'ayant aucun apport de sang étranger depuis 1950, est une idée scientifiquement irrecevable. Le FM ancien type fait partie intégrante de la population FM. La diviser compromettrait la survie de la seule race Suisse. De chevaux avec le risque d'accroître le degré de consanguinité et la fréquence des anomalies génétiques. » Cette réponse du Conseil Fédéral est très précise et délimite clairement le rôle et la responsabilité de chacun. Le président de la FSFM a toujours souhaité trouver un terrain d'entente dans l'intérêt d'un seul et unique FM. C'est pour cette raison, que le point 12 a été retiré de l'ordre du jour.

Soutiens financiers accordés en 2018 : Suite à une rencontre avec l'équipe FM, le comité de la FSFM a décidé d'allouer un soutien de Fr. 1'500.-- par année moyennant une contreprestation comme par exemple une participation à une foire ou un concours et en outre un soutien de Fr. 3'000.-- pour la manifestation internationale « La Route du Poisson ».

Un autre projet qui a trouvé le soutien de la FSFM, c'est le projet « Tous en selle au pays du cheval ! ». Ce projet parrainé par la FJEC et de Jura Tourisme prévoit à travers le Jura Pass d'offrir aux touristes qui passent au moins deux nuitées au Jura la possibilité d'une ballade gratuite à cheval permettant de découvrir les formidables aptitudes du cheval FM. Le comité de la FSFM a décidé d'octroyer un soutien de Fr. 5'000.-- pour 2019, 2020 et 2021, mais le montant dépendra des résultats financiers de la Fédération.

Le président de la FSFM adresse ses remerciements à tout ceux qui assurent la sauvegarde de la race FM, à l'Office fédérale de l'agriculture, à Agroscope, au Haras national suisse et à son personnel, à la direction et au comité, sans oublier le personnel de la gérance et le gérant. Merci aussi à tous les éleveurs dont le savoir-faire et la passion sont à la base et à l'avenir de la race franches-montagnes.

Stéphane Klopfenstein, gérant (SK): Les délégués ont reçu le rapport de la gérance par courrier, mais il aimerait néanmoins préciser quelques points :

Formation des éleveurs

La formation des éleveurs est très importante et fait partie intégrante des priorités de la FSFM. Dans ce sens, nous allons organiser une formation annuelle sous forme d'une conférence pour les éleveurs, ceci ensemble avec le Haras sous le nom provisoire « FM-Academy – Organisation de la formation pour éleveurs FM ».

Le but de cette conférence est

- une mise à jour des connaissances avec traitement de thèmes actuels et pertinents;
- des rencontres régulières et renforcement du réseau des éleveurs

Premier thème qui sera abordé : Rentabilité de l'élevage chevalin FM, thèse de bachelor de Géraldine Pellet
1^{ère} conférence en 2020 (printemps ou automne, encore ouvert)

En outre, nous sommes en contact avec des responsables de la formation agricole pour que le thème de l'élevage chevalin prenne de l'importance et que l'élevage et la détention des chevaux devienne une matière d'examen.

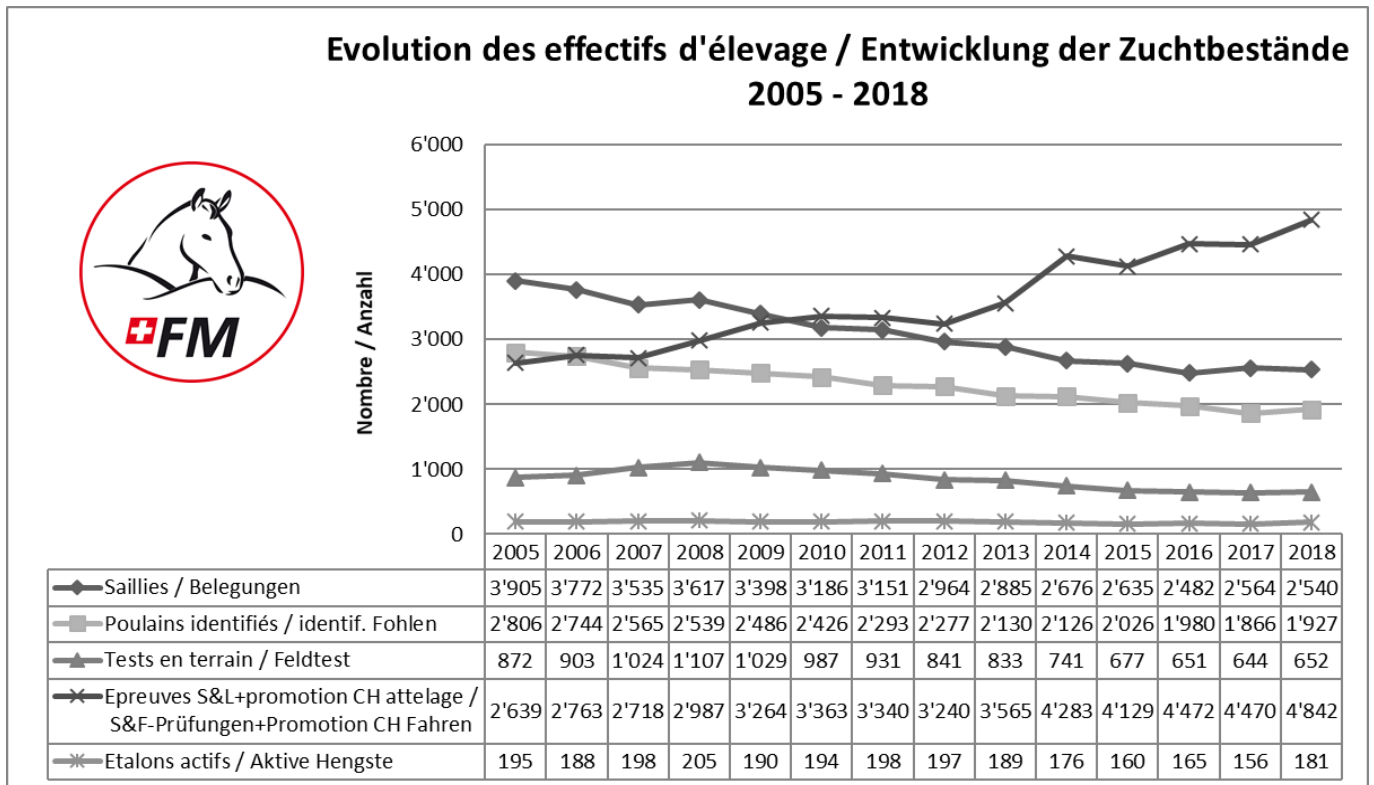
Le FM dans les projets touristiques

La FSFM s'engage pour que le cheval FM soit davantage connu et reconnu dans les offres touristiques. L'utilisation du cheval dans le tourisme gagne en importance ces dernières années et cela aura aussi des répercussions positives sur la commercialisation de nos chevaux.

Le Jura a développé dans son Passeport touristique une offre pour une initiation à l'équitation. Comme ce seront des chevaux FM qui seront au centre et les touristes proviennent de toute la Suisse et même au-delà, la FSFM a décidé d'être partenaire de ce projet.

Le projet « Chevaux et tourisme » qui a démarré dans les Grisons va prendre une dimension nationale. Il est prévu de réunir durant l'année 2019 les responsables touristiques des principaux cantons concernés pour créer une association nationale « Tourisme et chevaux », structure qui n'existe pas en Suisse, contrairement à certainement de nos voisins comme l'Autriche ou l'Allemagne. Une telle structure devrait favoriser non seulement l'utilisation du cheval dans le tourisme mais aussi le cheval FM.

Evolution des effectifs :



Le nombre de poulains FM identifiés en 2018 est de 1'927, soit une augmentation de 61 ou 3,3% par rapport à 2017. Cette nouvelle est réjouissante et nous ne pouvons qu'espérer que cette inversion de tendance soit durable, malgré la très légère diminution de moins de 1% des saillies 2018 par rapport à 2017. Avec 652, le nombre de chevaux au TET a légèrement augmenté par rapport à 2017 et se retrouve à une unité près au niveau de 2016 (651). Quant au nombre de départs aux épreuves de sport & loisirs et promotion CH attelage (y-compris le National FM), il est de 4'842, ce qui représente une augmentation de 8,3% par rapport à l'année passée et un record depuis que ces épreuves existent. Cette évolution réjouissante montre que le cheval FM est de plus en plus utilisé et apprécié dans sa diversité d'utilisation, depuis les épreuves de traction jusqu'aux épreuves d'attelage au plus haut niveau.

Conclusion

Comme c'est la dernière fois que je suis là devant vous, j'en profite pour vous remercier toutes et tous de la bonne collaboration et de votre soutien durant les plus de 10 ans au poste de gérant de la FSFM.

J'ai apporté mes connaissances et compétences en cherchant toujours à mettre le cheval FM au centre, avant tout autre intérêt personnel ou particulier. Ces 10 ans ont aussi été très riches en expériences formatrices, donc j'ai aussi appris beaucoup de choses.

Je ne voudrais pas aller plus en détails car ce n'est pas à moi de le faire. Chacun pourra le faire à son niveau, sur la base de ses connaissances de ma personne et de ses expériences de collaboration.

Je souhaite un bel avenir à la FSFM et plus généralement au cheval FM. C'est un magnifique cheval qui a toutes les qualités qu'il faut pour réussir et exister encore très longtemps. Sa polyvalence d'utilisation et son bon caractère, pris en compte dans le système actuel de sélection, sont à mon sens ses deux principaux atouts permettant à notre cheval de s'adapter à l'évolution du marché.

Je vous remercie pour votre attention et redonne la parole à notre président.

JPG ouvre la discussion au sujet des rapports du président, du gérant et des présidents de commissions puis les fait approuver.

6. Comptes 2018 et rapport de révision / décharge au comité

Urs Limacher, président de la commission des finances (UL): je suis très content de pouvoir vous présenter ce bon résultat pour l'année 2018. Plusieurs raisons sont à son origine : Il y a plus de naissances de poulains en 2018 et par conséquence une augmentation de l'établissement de passeports et d'autres rubriques ont mené à des recettes de Fr. 36'000, supérieures au budget. Un don généreux a influencé le résultat d'une manière positive. Les abonnements et les annonces du magazine ont baissé légèrement ainsi que la vente du matériel FM. Les charges ont baissé d'environ Fr. 44'000.-- comparé à l'année précédente. Le montant prévu pour Facebook n'a pas été utilisé entièrement. La SNEG portait sur une journée au lieu de deux et moins de ventes de matériel ont pour conséquence moins de charges. En outre, en l'année 2018 il n'y avait plus de charges de Jubilé comme en 2017. Il était nécessaire de remplacer l'ancien logiciel de comptabilité et lors de l'équilibrage de devises, il fallait tenir compte des différences de change en EURO.

Un mot au budget : la commission des finances tenait à faire profiter les éleveurs du bon résultat et le comité a décidé de soutenir les nouveaux passeports des poulains nés en 2019 par un soutien unique de Fr. 40'000.--

Dans le cadre de la commission des finances il a été décidé d'indemniser les voyages en voiture avec van pour les chevaux ou du matériel plus haut que les voitures sans remorque.

Bien sûr, on continue à veiller sur la rentabilité des prestations de la fédération ainsi que sur l'économie en matière de charges.

Nous remercions l'OFAG qui soutient la fédération toujours avec un œil bienveillant. Un grand merci va aussi à tous les membres de la commission des finances, à la gérance et notamment à notre comptable Annette Ruffieux.

SK ne va pas être long, il complétera ce que le président de la commission des finances a dit avant.

Ce résultat, meilleur que le budget (bénéfice de 6'200.--), s'explique de la manière suivante :

Les recettes (tot. 1'822'690.66) supérieures de +36'340.66 par rapport au budget (1'1'786'350) sont dues (de la plus positive à la plus négative) à :

- +79'835 Livre généalogique (dont +63'455 soutiens à l'élevage par l'OFAG, solde +16'380 dû à une augmentation de papiers d'origine (+7'719), à une augmentation des passeports (+4'496) et des recettes pour contrôle (+4'808).

Au niveau des charges d'exploitation (tot. Fr.1'688'437.93), elles ont été d'env. Fr. 91'212 inférieures au

Davantage de recettes que prévu	+ 36'341
Moins de charges au tot. (charges d'exploitation, amort., résultat financier, ch. extraordinaire)	+ 76'450
Non utilisation de la réserve FB prévu au budget 2018 :	- 15'000
Création de Réserves pour mesures marketing et rabais sur pass*. 2019	- 81'475
Total	+ 16'316

*Pour cette année, les passeports des poulains nés en 2019 et demandés jusqu'à la fin de l'année coûteront Fr. 40.-- au lieu de Fr. 75.--

Bilan

Le total des actifs, équilibré avec les passifs, s'élève à Fr. 1'903'310.35. Deux remarques concernant le bilan des actifs au 31.12.2018

- Les actifs transitoires sont un peu plus haut que d'habitude car nous avons davantage comptabilisé de produits à recevoir en 2019 respectivement des charges 2019 connues déjà avant le 31.12.2018 étant donné que nous avons changé de programme de comptabilité au 1er janvier 2019 et qu'il valait mieux comptabiliser tout ce qu'on connaît dans l'ancien programme (connu) que dans le nouveau !
- Les actifs mobilisés et immatériels de Fr. 20'929.05 à fin 2018 correspondent aux investissements en matériel informatiques effectués en 2018. Tout le reste des actifs mobilisés et immatériels est amorti, donc à 0.- dans le bilan.

Deux commentaires au niveau des passifs :

- Les créanciers (Fr. 1'301'003.18) sont constitués essentiellement des primes pour juments 2018 de la Confédération et des primes TET de la FSFM (charges en suspens), qui ont été dans l'intervalle versées aux éleveurs via leurs syndicats en début d'année 2019
- Les fonds propres totaux fin 2018 atteignent plus de 530'000 francs (531'271.41); Ils sont composés des Fonds propres Fédération de 235'296.41 (soit une augmentation de +22'516.23 (bénéfice) par rapport à fin 2017 et des réserves fin 2018 de 295'975. Ces fonds propres de plus d'un demi-million de francs représentent près d'un tiers (31.5%) des charges d'exploitations. Avec cette petite réserve, la FSFM peut entrevoir l'avenir financier avec une certaine sérénité.

JPG remercie Urs Limacher, le président de la commission des finances et ses membres, Annette Ruffieux, et aussi tout le personnel qui s'occupe des stands lors des manifestations – merci à ces dames !

Il ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, il passe la parole à M. Kehrli (BDO), qui n'a pas de remarque.

Les résultats sont acceptés avec une large majorité.

7. Budget 2019

Avec l'invitation, nous vous avons proposé un budget avec un petit bénéfice de Fr. 7'510. Entretemps, nous avons dû changer deux positions du budget, ce que je vous expliquerai, d'abord du côté des recettes (budget Fr. 1'816'420 – nouveau :)

- Dans la rubrique Stud-book, nous avons d'abord planifié avec un soutien de l'OFAG de Fr. 950'700. Ce montant a été calculé sur la base du soutien pour 2018 (485.-- par poulain et Fr. 1'300.-- par étalon TES) et un nombre de poulains identifiés de 1920 naissances (estimé selon le nombre des saillies. Entretemps, l'OFAG nous a communiqué que le budget avec les montants définis pour 2019, qui sont plus hauts qu'en 2018 (504.-- par poulain et Fr. 1500.-- par étalon TES). Pour cette raison, dans le budget, le montant du soutien de l'OFAG a été changé et on arrive maintenant à Fr. 901'180.--, ce qui donne un total de la position de Fr. 1'294'680.--.
- La position « autres recettes » (total Fr. 202'640). L'augmentation d'environ Fr. 32'743 résulte du nouveau projet « e-FM – à la recherche du FM de ma vie » pour lequel nous attendons un soutien de Fr. 25'000 de la part de l'OFAG.

Charges d'exploitation (total Fr. 1'773'930 inchangé) :

- La maintenance et le développement du logiciel de stud-book ne sera plus effectué par un informaticien engagé par la FSFM mais par une entreprise externe, ce qui explique une grande partie la diminution d'un montant de Fr. 12'500 pour la position « autres charges personnel » et en même temps une augmentation d'env. Fr. 10'500 pour la maintenance des machines, ceci en comparaison avec l'année 2018.
- Resultat d'exploitation avant amortissements : Fr. 42'490.--

La deuxième correction que nous devons faire se trouve ici :

Malheureusement, nous nous sommes trompés du préfix du montant des amortissements qui était positif au lieu de négatif. Toutes les personnes, y compris l'organe de révision, ayant contrôlé ce tableau n'ont pas remarqué cette faute ! Veuillez-nous en excuser !

Conclusion : le budget 2019 que nous vous présentons aujourd'hui, clôt avec un petit bénéfice de Fr. 26'990.-- au lieu de Fr. 7510.-- comme indiqué dans vos dossiers.

Investissements:

En l'année 2018, nous avons investi Fr. 13'102.-- (par rapport au budget de Fr. 20'000) pour le renouvellement du matériel informatique (remplacement de tous les ordinateurs et portables des collaborateurs (au total 8 appareils) qui avaient huit ans. Le budget d'investissement prévoit pour l'année 2019 :

- Adaptations informatiques pour importer les données des BDTA-Equines par voie électronique (30'000)
- Remplacement informatique (2'000)
- Dernière adaptation du nouveau logiciel comptable (2'000)
- Remplacement matériel de stand (4'000)
- Remplacement mobilier gérance (1'000)

Investissements 2018 - Budget d'investissements 2019 / Investitionen 2018 - Budget Investitionen 2019			
<i>Informatique - EDV Material</i>	Budget 2018	Invest. 2018	Budget 2019
Développement programme Stud-book, adaptations BDTA équine <i>Entwicklung Programme Herd-Buch, Anpassung TVD Equiden</i>	0.00		30'000.00
Divers + notebook + imprimante portable + écran LCD <i>Divers + Notebook + tragbarer Drucker + LCD-Bildschirm</i>	15'000.00	13'102.00	2'000.00
Mise à jour et amélioration du programme Drupal (site internet) <i>Anpassungen und Verbesserung vom Programm Drupal (Webseite)</i>			2'000.00
Total Informatique / EDV Material	15'000.00	13'102.00	34'000.00
Logiciels / Software			
Nouveau programme compta / <i>Neues Buchhaltungsprogramm</i>	2'000.00		2'000.00
Total logiciels / Software	2'000.00	0.00	2'000.00
Mobilier - Möbel			
Standmaterial <i>Bureaumaterial, Möbel</i>	0.00	0.00	3'000.00
Matériel de bureau, mobilier <i>Bureaumaterial, Möbel</i>	3'000.00		1'000.00
Total mobilier / Möbel	3'000.00	0.00	4'000.00
TOTAL	20'000.00	13'102.00	40'000.00

JPG ouvre la discussion – le budget est accepté par une majorité évidente.

8. Mandat à l'organe de révision pour 2019

Les organes de la fédération proposent de poursuivre le mandat avec l'organe de révision BDO pour l'année 2019. Il n'y a pas d'opposition, le mandat est confirmé à une large majorité.

9. Modification partielle de règlements FSFM

a) Exigence de formation pour les juges de race – art. 26 al. 1 des statuts

AD : Actuellement, il n'y a pas d'exigences en matière de formation pour les juges de race de la FSFM. La base statutaire permettant de les définir manque également. Pour cela, il est proposé de compléter les tâches et prérogatives du comité fixées à l'article 26 alinéa 1 des statuts par la nouvelle lettre m) suivante:

m) édicter une directive concernant les exigences de formation des membres de la commission de sélection et de concours

En cas d'adoption de cette nouvelle lettre, la directive suivante, adoptée par le comité lors de sa séance du 23 novembre 2018, entrera en force de suite :

Les candidat(e)s juges de race **doivent avoir suivi et réussi la formation modèle & allures** dispensée actuellement par le Haras national en collaboration avec la FSFM. Cette formation comprend un module de base (pour tous) et un module complémentaire spécifique destiné aux personnes qui sont ou pourraient être candidat(e)s à devenir juges de race de la FSFM (membres de la commission de sélection et de concours).

Si, au moment de l'élection, la personne n'a pas suivi et réussi la formation complète (module de base et module complémentaire pour juge), elle doit le faire lors de la prochaine formation organisée après son élection. Si cette condition n'est pas remplie, elle ne pourra plus être engagée comme juge de race.

JPG ouvre la discussion : modification largement acceptée par l'AD

b) Modifications des statuts permettant d'intégrer des membres individuels

SK Les modifications de statuts permettant à des éleveurs de devenir membres individuels de la FSFM sont la conséquence d'une exigence de l'Office fédérale de l'agriculture pour notre reconnaissance comme organisation d'élevage. En 2013, lors de la révision de nos statuts, l'OFAG nous avait déjà rendu attentif à cette lacune. Après avoir argumenté notre point de vue concernant la pertinence de notre système d'affiliation, l'OFAG a finalement accepté le statut quo jusqu'à la prochaine reconnaissance, qui doit avoir lieu cette année.

Les modifications proposées ont été élaborées sur la base notamment de l'analyse de statuts d'autres Fédérations d'élevage ainsi que d'un contact avec la gérante de la Fédération suisse d'élevage caprin, qui a aussi dû adapter récemment ses statuts pour la même raison que la FSFM

Les statuts de la FSFM subissent les modifications suivantes :

Ajout de la notion de « Membre ordinaire individuel » et désignation des membres actuels comme « Membres ordinaires collectifs » (art. 11 al. 1 et 2, art 11 al. 4)

Ajout d'un alinéa mentionnant que l'ensemble des membres ordinaires individuels forment un membre ordinaire collectif (art. 11 al. 7). Cela signifie notamment que l'ensemble des membres ordinaires individuels ne pourront avoir que max. 5 délégués ce qui représente, avec le nombre actuel de délégués (150 lors de l'AD 2019), 3,3% des délégués. Les chevaux d'un membre ordinaire individuel seront déduits du décompte de chevaux du syndicat auquel il appartenait, ceci afin qu'il n'y ait pas un comptage de chevaux à double pour la fixation du nombre de délégués.

Diverses petites modifications formelles (art 12 al. 2, art. 13 Titre, al. 1 et 2, art. 13 al. 3 et 4, art. 14 Titre al. 1 et 2, art. 14 al. 3 et 4, art. 14 al. 5 et 6, art. 15 al. 1 c), art. 18 al. 1

L'annexe 1 des statuts est complétée avec une cotisation de base pour les membres ordinaires individuels de 200.-/année, ce qui est suffisamment dissuasif par rapport à la cotisation de base des syndicats, membres ordinaires collectifs, qui est actuellement de 400.-/année, et en même temps non discriminatoire. A préciser que la cotisation de base des syndicats était bien à l'origine 300.- (comme dans les documents que vous avez reçus) mais qu'elle a été augmentée à 400.- en 2014, sans que les statuts n'aient encore été formellement adaptés, ce que nous faisons avec la présente révision.

Le soutien accordé par la FSFM aux propriétaires de chevaux ayant réussi le test en terrain, soit 150.- actuellement, serait aussi accordé aux éleveurs devenant membres individuels, ceci afin qu'il n'y ait pas de discrimination entre un éleveur affilié à un membre collectif de la FSFM et un éleveur affilié directement comme membre individuel de la FSFM.

Comme les prestations fournies par la gérance ainsi que les cotisations à la FSFM par cheval sont déjà facturées à l'éleveur à titre individuel, il n'y a pas de nécessité de fixer de nouveaux tarifs pour les membres ordinaires individuels.

Pour terminer, je signalerais encore que les modifications de statuts que nous vous soumettons aujourd'hui ont obtenu l'aval de l'OFAG par rapport à leurs exigences en matière d'affiliation des membres individuels.

Statuts/	Texte nouveau
Art. 11	1. La Fédération suisse du franches-montagnes est composée de membres ordinaires collectifs, membres ordinaires individuels, de membres extraordinaires ainsi que de membres d'honneur 2. On entend par membre ordinaire aussi bien un membre ordinaire individuel qu'un membre ordinaire collectif 3. Les membres ordinaires collectifs sont les syndicats d'élevage et les organisations qui reconnaissent et observent le programme d'élevage et les instructions y relatives et dont les affiliés élèvent des chevaux de la race des Franches-Montagnes. Les éleveurs sont, en principe, membres du syndicat d'élevage qui déploie ses activités où ils habitent. 4. Les membres ordinaires individuels sont des éleveurs de chevaux de la race des Franches-Montagnes, non membres d'un syndicat ou organisation d'élevage, qui reconnaissent et observent le programme d'élevage et les instructions y relatives 5. Les membres extraordinaire sont : a) les associations régionales ou cantonales de syndicats ou organisations d'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes qui soutiennent les efforts de la Fédération suisse du franches-montagnes ; b) d'autres organisations qui soutiennent l'élevage du cheval de la race des Franches-Montagnes et en favorisent l'utilisation. 6. Les membres d'honneur sont des personnes ayant soutenu de manière toute particulière la promotion des chevaux de la race des Franches-Montagnes. 7. L'ensemble des membres ordinaires individuels forment un membre ordinaire collectif

	selon les présents statuts
Art. 12	2. La demande d'admission, doit être présentée par écrit au comité. Pour les membres ordinaires collectifs, elle doit être accompagnée des statuts du requérant
Art. 13	Droits des membres 1. Les organisations membres et leurs affiliés ainsi que les membres ordinaires individuels peuvent adresser des propositions à la Fédération suisse du franchises-montagnes et participer à ses manifestations. 2. Les organisations membres et leurs affiliés ainsi que les membres ordinaires individuels peuvent demander des renseignements, des conseils ou d'autres prestations à la Fédération suisse du franchises-montagnes. 3. Les membres ordinaires individuels et chaque affilié à une organisation membre peuvent être élus au sein du comité ou d'une commission. 4. Chaque pays étranger à la Suisse a droit à un membre ordinaire collectif
Art. 14	Devoirs des membres 1. Les membres contribuent à la défense des intérêts de la Fédération suisse du franchises-montagnes. 2. Les organisations membres ainsi que les membres ordinaires individuels sont tenus de respecter les statuts et les instructions concernant le livre généalogique et de renoncer à toute activité qui nuirait à la crédibilité et aux intérêts de la Fédération suisse du franchises-montagnes. 3. Les organisations membres ainsi que les membres ordinaires individuels doivent s'acquitter de leurs obligations financières envers la Fédération suisse du franchises-montagnes. 4. Les organisations ainsi que les membres ordinaires individuels autorisent la publication de toutes les données dont ils disposent concernant tous les chevaux élevés 5. Les membres ordinaires collectifs obligent leurs affiliés à fournir à la Fédération suisse du franchises-montagnes tous les renseignements dont elle aurait besoin dans l'exercice de son activité et à lui autoriser l'accès à tous les documents zootechniques. 6. Les membres ordinaires individuels doivent fournir à la Fédération suisse du franchises-montagnes tous les renseignements dont elle aurait besoin dans l'exercice de son activité et à lui autoriser l'accès à tous les documents zootechniques.
Art.15	1. La qualité de membre s'éteint si : a) un membre donne sa démission, par écrit, au comité, au moins six mois avant la fin de l'exercice comptable ; b) une organisation membre se dissout ; c) un membre ordinaire individuel décède.
Art. 18	1. Les membres ordinaires collectifs délèguent un nombre de représentants en rapport avec le nombre de sujets inscrits au livre généalogique ; la règle appliquée est la suivante: a) jusqu'à 100 sujets : 2 représentants b) de 101 à 200 sujets : 3 représentants c) de 201 à 500 sujets : 4 représentants d) plus de 500 sujets : 5 représentants Pour les organisations étrangères, c'est le nombre de chevaux enregistrés dans le livre généalogique de la FSFM qui fait foi
Annexe 1	1.1 Membres ordinaires montant de base par Syndicat/Organisation Fr. 400.-- par membre ordinaire Individuel Fr. 200.-- montant par cheval (sauf étalon) présenté Fr. 20.— montant par étalon Fr. 50.--

JPG ouvre la discussion : largement accepté, avec 4 avis contraires, pas d'abstention

modification de l'art. 18 Al. 2 du PE

Pierre Koller, membre du comité, (PK) : Plusieurs points ont été rediscutés quant à la description linéaire, mais seul le point suivant sera soumis au vote aujourd'hui. Le remplacement des notes par des lettres. Jusqu'à présent, les juges faisaient des annotations de 1 à 9. Nous vous demandons aujourd'hui que ces notes soient remplacées par des lettres alphabétiques, ceci pour la justesse des valeurs d'élevage et pour les juges il sera plus évident d'élargir singulièrement les courbes de Gauss de manière optimale pour l'amélioration de l'ensemble des valeurs d'élevage calculées pour définir des positions optimums des individus présentés lors des tests en terrain.

La nouvelle feuille de linéaire sera dès lors plus cohérente, autant pour les propriétaires que pour les futurs éventuels acquéreurs. Une notification de 1 à 9, est très péjoratif pour les éleveurs. La corrélation entre la notation de type (impression général, conformation, et allures) sont déjà de 1 à 9 et trop souvent interprétée à tort avec ceux des 25 points de la feuille de la description linéaire. Si vous l'acceptez, comme le comité vous le propose, ce sera sans doute un petit détail qui fera grandement améliorer la réalité de tout le système linéaire du cheval FM.

Version actuelle	Version modifiée (modification en gras)	Commentaire
La description linéaire du modèle et des allures du cheval âgé de trois ans se base sur une échelle de 1 à 9 en fonction de la moyenne de la population : 9 = ++++ valeur extrême 8 = +++ 7 = ++ 6 = + 5 = valeur moyenne 4 = - 3 = -- 2 = --- 1 = ---- valeur extrême	La description linéaire du modèle et des allures du cheval âgé de trois ans se base sur une échelle de A à I en fonction de la moyenne de la population : I = ++++ valeur extrême H = +++ G = ++ F = + E = valeur moyenne D = - C = -- B = --- A = ---- valeur extrême	Comme signalé dans l'expression « description linéaire » (DL), le but est de décrire un caractère et non d'attribuer une note, comme cela continuera de se faire pour le type, la morphologie et les allures. En cas d'acceptation de cette modification, les notes de DL sur le formulaire utilisé par les juges seront remplacées par des lettres dès 2020.

Abegg Peter, (PZG Zug) n'est pas d'accord avec ce règlement, car il complique encore le système au lieu de le rendre plus facile.

PK Les notes de modèle et allures restent de 1 à 9. La description linéaire est surtout pour l'évaluation des valeurs d'élevage qui doivent former une courbe de Gauss sur l'ensemble. Normalement un « 1 » est considéré comme mauvais et le « 9 » comme excellent. La description linéaire vise souvent le « 5 » comme valeur idéale. Alors les lettres, déjà utilisées dans d'autres fédérations européennes sont plus neutres dans l'utilisation.

SK on veut faire une différence entre un jugement par les notes et une description par les lettres.

Heinz Mägli, (PZG Falkenstein) est juge lui-même et ne voit pas l'avantage de cette modification, surtout que le système actuel fonctionne bien. Il demande de refuser la proposition

Ruedi von Niederhäusern, (HNS) : il s'agit certainement d'un malentendu. Lors des TET vous faites deux choses avec les chevaux : le pointage, donc une note de 1 à neuf pour le type, une note de 1 à 9 pour la conformation et une note de 1 à 9 pour les allures. La proposition n'a rien à faire avec cela. Le juge de race note sous la description linéaire la divergence au but d'élevage, un jugement sans valeur. Les modifications sont acceptées par une large majorité.

67 oui contre 51 non (majorité absolue de 72 votes pas atteints), la proposition est refusée.

d) Conditions de participation à la SNEG à 4 ans – art. 11 al 1 du RAE

Albrecht Dreier (Vice-Président): Il s'agit de la participation des étalons de quatre ans à la sélection nationale à Glovelier. Le règlement d'approbation actuel ne dit rien à propos des étalons de quatre ans. On propose que chaque étalon qui est présenté à l'âge de quatre ans doit réussir un test en terrain dans les catégories B et C pour l'inscription à Glovelier, pour pouvoir prouver ses capacités d'équitation et d'attelage

Version actuelle /	Version modifiée (modification en gras)	Commentaire
Pour être admis, les étalons doivent atteindre l'âge de 3 ans au moins dans l'année en cours.	Pour être admis, les étalons doivent atteindre l'âge de 3 ans au moins dans l'année en cours. Une admission à 4 ans n'est possible que si l'étalon a fait le test en terrain à 3 ans (selon art. 7 du RTT) et qu'il l'a réussi (catégorisé au SB Classe C ou B selon le RLG)	Avec cet ajout, il est exigé qu'un étalon qui, pour une quelconque raison, n'est pas admis ou a échoué à l'appréciation du modèle et des allures à 3 ans, doive au moins faire le TET à 3 ans avant de pouvoir se présenter à 4 ans.

JPG la proposition est acceptée par une large majorité, pas d'avis contraire

67 Renouvellement des organes de la FSFM

a) Election d'un juge de race

Pour remplacer Monsieur Martin Stegmann, juge de race arrivant au terme de son mandat, la Fédération bernoise d'élevage chevalin propose la candidature de :

- **Monsieur Bernhard Wüthrich de Rubigen/BE**

La candidature a été transmise par écrit à la FSFM par courrier du 20.02.2019.

Le candidat est présenté par Urs Weissmüller.

Il n'y a pas d'autres candidatures dans la salle.

Monsieur Wüthrich est nommé juge de race par acclamation et il accepte son mandat.

b) Election d'un juge de race

Messieurs Heinz Mägli et Roland Stadelmann arrivent au terme de leur deuxième mandat de quatre ans comme juges de races. Selon les dispositions statutaires de la FSFM, ils sont soumis à réélection pour une nouvelle et dernière période de 4 ans.

Les deux juges sont réélus par une grande majorité

68 Propositions des membres

a) Proposition des organisations de Suisse Centrale

Roland Kathriner, (PZG Sursee-Hochdorf) présente la demande :

Les syndicats d'élevage chevalin (SEC) de Suisse centrale ont adressé une demande écrite à la FSFM pour que la FSFM devienne membre à part entière de la Fédération suisse des sports équestres (FSSE). Cette affiliation permettrait aux cavalier/ères et aux meneurs/euses de participer à des épreuves officielles de la FSSE en annonçant la FSFM comme organisation affiliée à la FSSE. Cette demande est liée aux modifications intervenues il y a deux ans dans la réglementation de la FSSE exigeant que les participants à des épreuves officielles soient membres d'une organisation à part entière de la FSSE. La demande des syndicats est complétée par la proposition que les coûts engendrés par l'affiliation de la FSFM à la FSSE, soit environ 9'000.-/an, soient répartis entre tous les syndicats (61), ce qui représenterait un montant d'environ 150.-/membre.

Le comité est d'avis que cette affiliation de la FSFM à la FSSE comme membre à part entière n'a de sens que si les affiliations actuelles à la FSSE de quelques syndicats membres de la FSFM puissent être résiliées de suite et sans conditions. La question a été traitée en 2016 par le comité qui avait décidé de ne pas entreprendre cette démarche pour les raisons suivantes :

- Les cavaliers/ères avec des chevaux FM qui participent à des épreuves officielles FSSE sont quasiment tous membres d'une association voire d'un syndicat qui est membre à part entière de la FSSE.
- Le coût d'environ 9'000.-- par année est très élevé.
- En restant membre partiel (cela coûte 500.-/année), la FSFM garde une plus grande liberté par rapport à la FSSE, en particulier dans le domaine des épreuves S&L.

Hans Biemann (PZG Sensebezirk – comité FSFM): A la base, la FSFM était partie sur une base de cotisation de Fr. 9'000.--. Après consultation du secrétariat général de la FSSE, ce calcul s'est changé en positif. Une affiliation à part entière coûterait à la FSFM Fr. 1000.- car il n'y a pas chaque membre qui cotiserait Fr. 4.-- mais

seulement les membres collectifs. Pour les syndicats, il n'y aura pas de coûts supplémentaires. La FSFM aurait droit à deux délégués. Les syndicats qui sont déjà membres d'une organisation, peuvent sortir pour éviter une affiliation à double. Le seul travail qui reste pour les syndicats est la vérification si chaque partant aux épreuves qualificatives est vraiment un membre du syndicat. Sous ces circonstances, le comité soutient la demande.

Mario Gandolfo n'est pas convaincu de cette solution car il craint que beaucoup de monde sortiraient de leur société de cavalerie et attelage et le nombre de places de qualification et promotion d'attelage pourraient baisser et les règlements, notamment de promotion d'attelage pourraient changer.

52 oui contre 44 non, la proposition est acceptée.

b) Proposition du syndicat de Thurgovie

Toni Weibel : Le syndicat d'élevage chevalin (SEC) de Thurgovie a adressé une demande écrite à la FSFM pour que sur les places de concours de plus de 25 poulains, deux juges de races soient engagés par la FSFM. Le syndicat justifie sa demande en argumentant que cela apporterait un soutien au collège des juges et qu'un jugement avec quatre yeux est plus pertinent qu'avec deux yeux, surtout sur les places de concours avec beaucoup de poulains.

Le comité de la FSFM a traité cette demande et il propose comme contre-projet à la demande du syndicat de garder l'engagement d'un deuxième juge de race comme facultatif, sur demande du syndicat. Cependant, il propose que le tarif à charge du syndicat soit revu à la baisse et passe de 300.- (actuellement) à 150.- par syndicat. Cela rendrait l'engagement d'un 2ème juge financièrement plus abordable pour les syndicats. A préciser encore que l'engagement un deuxième juge sur toutes les places de concours de poulains qui n'ont pas de juge cantonal occasionnerait une dépense supplémentaire pour la FSFM estimée à 10'000.-

Pascal Chapuis Grandfontaine, Vice-président SE Ajoie : propose de laisser le 2^{ème} juge facultatif, et que ces juges supplémentaires soient payés Fr. 300.-- comme c'est le cas actuellement.

Proposition comité 87 voies contre 12 pour la proposition de M. Chapuis
Pour le SE Thurgovie : 6 contre 101 voies pour le projet du comité

Le contreprojet du comité est accepté

c) Proposition du syndicat des Franches-Montagnes

Olivier Donzé : Le syndicat d'élevage chevalin (SEC) des Franches-Montagnes a adressé une demande écrite à la FSFM dans laquelle il propose qu'à l'avenir, le test de comportement soit intégré dans le test en terrain actuel et qu'il comprenne les éléments suivants :

1. Présentation à la main : jugement du comportement lors de la prise des pieds
2. Attelage : jugement du comportement lors de la mise en limonnières et au démarrage
3. Equitation : jugement du comportement lors du montoir

Lors de sa séance du 23 novembre 2018, le comité de la FSFM a pris une décision allant dans le même sens que la proposition du SEC des Franches-Montagnes. Il a décidé d'abandonner les tests existants dès la saison 2019 et d'affiner à l'avenir le jugement du comportement à l'intérieur du test en terrain actuel. La commission d'élevage a déjà reçu un mandat dans ce sens de la part du comité qui, si la proposition du SEC des Franches-Montagnes est acceptée, sera confirmé.

Leuenberger Hans-Jakob Il comprend très bien cette proposition qui est certainement très judicieuse et spécifique au marché. Mais il faut bien distinguer : ceci est un test de formation et non pas de caractère, car le comportement lors du montoir, de la mise en limonnière et la prise des pierres peuvent être entraînés.

Heinz Mägli, (PZG Falkenstein) Il aimerait que quelqu'un lui explique la différence entre la prise des pieds, ouvrir un parapluie etc. Il trouve que si un cheval peut être attelé, son caractère est en ordre. L'ancien test de comportement a été supprimé à cause des accidents et cause de situations qui ne se présentent pas dans la vie de tous les jours.

La proposition est acceptée par 72 voies contre 10

69 Admissions et démissions de membres

- Pas de demande d'admission
- Dissolution de la Fédération hollandaise du cheval au 15 août 2018

70 Programme d'activités 2019

A) Affaires courantes :

- Activités de la gérance et des autres organes de la FSFM
- Concours
- Tests en terrain
- National FM
- Formation des juges
- Expositions
- Relations publiques et marketing
- Défense des intérêts de l'élevage FM
- Contrôle d'ascendance
- Contributions de maintien de race pour les juments FM
- Mise en œuvre de la planification financière pluriannuelle

B) Dossiers en cours :

- Recherche de soutien financier privé pour la FSFM, dans le but notamment de financer de nouvelles mesures de promotion et marketing du cheval FM.
- Importation des données utiles de la BDTA équine dans le stud-book FSFM.
- Collaboration avec divers partenaires (Centres de formation agricole, Haras national suisse, OrTra Métiers liés au cheval) pour augmenter l'offre et améliorer la qualité de la formation des éleveurs
- Poursuite des projets intégrant le cheval FM dans des projets touristiques (parcs naturels, projets cantonaux, création d'une association cheval et tourisme, etc)
- Coordination du projet FM en manèges
- Action politique au niveau fédéral, notamment dans le cadre de la PA 22+ pour maintenir les primes pour juments FM
- Collaboration active avec le HNS pour poursuivre la mise en œuvre des mesures issues du concept marketing FM
- Présence de la FSFM sur facebook : fin de l'année test et décision pour la suite

C) Nouveaux dossiers :

- Engagement d'une nouvelle personne responsable de la gérance
- Mise en place d'une journée annuelle de formation continue pour éleveurs
- Démarrage du projet e-FM sur quelques places de test en terrain
- Analyse du fonctionnement de la gérance FSFM (audit) et engagement d'une nouvelle personne reprenant la responsabilité de la gérance FSFM
- Organisation et mise en œuvre d'un cours pour nouveaux juges de test en terrain attelage
- Organisation et mise en œuvre de réunions d'informations et de formation pour les responsables des syndicats et associations d'élevage membres de la FSFM

Urs Rippstein (président PZ BL): veut savoir si le poste sera mis au concours ?

JPG a partir de demain des annonces seront publiées, les postulations doivent être adressées jusqu'au 10 mai à son domicile. Une nouvelle personne sera nommée jusqu'à fin mai.

71 Stars FSFM 2018 et distinctions

Succès sportifs :

Jérôme Voutaz et son groom Pierre Emonet (laudatio CHPJ)

- Plusieurs classements en coupe du monde d'attelage à 4 chevaux en 2018 notamment :
1^{ère} place à Leipzig et à Lyon
- 2^{ème} à Bordeaux et plusieurs classements en international et national
- Qualifié pour la Finale Coupe du Monde d'attelage à 4 chevaux en 2018.
- 5^{ème} rang aux Jeux équestres mondiaux à Tryon (USA).

Mario Gandolfo & Hakam du Seneut CH (Hermitage-Anuschka-Van Gogh) (laudatio Biemann)

- Vice-champion suisse d'attelage à 1 cheval, Catégorie M/S
- 5^{ème} place avec l'équipe suisse lors des Championnats du monde à Kronenberg (NED) du 30.08 au 02.09.2018

Bernhard Wüthrich & Navaro IX CH (Nejack - Lambado Boy) (Laudatio Biemann)

- 3^{ème} Championnat suisse d'attelage à 1 cheval Catégorie M/S

Michael Wüthrich & Nino vom Kappensand (Nejack – Nicolo) (Laudatio Biemann)

- 2^{ème} Championnat suisse d'attelage à 1 cheval Catégorie L

Marcel Luder & Charli IV CH (Chambord – Consul) & Mooshof Laika CH (Calvaro – Lorambo) Biemann

- 2^{ème} Championnat suisse d'attelage à 2 chevaux

Honoration:

Walter Althaus, secrétaire de concours

Laudatio SK

Martin Stegmann, Vice-président de la commission de sélection et de Concours, juge de race

Laudatio PK

Marilyne Charrière, juge Test en terrain attelage

Laudatio AD

En Souvenir de Patrick Maret, juge test en terrain attelage

Laudatio AD

Anne Favre, membre de la commission de formation, de sport et de loisirs

Laudatio HB

100^{ème} anniversaire SE Falkenstein

100jähriges Jubiläum Zuchtgenossenschaft Falkenstein

100^{ème} anniversaire SE Montagne de Diesse

100jähriges Jubiläum Zuchtgenossenschaft Montagne de Diesse

72 Divers et clôture de l'assemblée

1) Présentation du projet « e-FM, à la recherche du FM de ma vie »

e-FM: Auf der Suche nach dem FM meines Lebens»

Un nouvel instrument de promotion pour les chevaux FM à partir de 3 ans

Clara Ackermann

a) De quoi s'agit-il?

- Un projet issu de la stratégie Marketing pour la préservation de la race FM
- Développement en 2019 et années suivantes, une coopération entre le Haras national Suisse HNS, la FSFM, les fédérations et syndicats d'élevage et les organisateurs des TET.
- But: soutien de la promotion du cheval FM
- Mai 2019: enregistrement de données supplémentaires lors des TET
- Octobre 2019: test de personnalité, besoins et attentes, degré de formation des chevaux

b) Du côté du cheval, comment cela se passe-t-il ?

- Photos et films professionnels de votre cheval
- Description des chevaux lors du TET par des professionnels
- Test de personnalité afin de diriger votre cheval au client idéal
- Votre commentaire personnel quant à votre cheval
- Annonces standardisées sur la liste des chevaux de vente sur www.fm-ch.ch/cheval-vente
- Plateforme électronique qui propose aux clients un choix de chevaux potentiels.

c) Comment cela fonctionne-t-il ?

Durant l'année 2019, e-FM est disponible sur 8 places TET :

	Datum/Date	Ort/Lieu	PZG Organisator/ SE organisateur
1	01.05.2019	Delémont	Delémont
2	11.05.2019	Mont de coeuve	Ajoie
3	18.05.2019	Avenches	Haras national
4	01.06.2019	Eiken	PG Aargau
5	17.08.2019	Schwarzenburg	Schwarzenburg
6	04.09.2019	Rothenfluh	Pferdezuchtverein Baselland u.U
7	06.09.2019	Ettiswil	PSV Willisau
8	11.09.2019	NPZ Bern	CEN/NPZ

d) Quels chevaux sont visés par le programme e-FM?

1. Chevaux de 3 ans: inscription à une des places susmentionnées
2. Chevaux qui se trouvent déjà sur la liste : les annonces restent en ligne jusqu'à ce qu'ils soient vendus
3. Les chevaux qui se trouvent déjà sur une liste sont invités de participer à une des places de TET sélectionnées
4. Chevaux de 4ans ou plus: ils suivent la même procédure que décrit sous point no. 3

e) Développement du projet – nous avons besoin de votre aide !

- 2) **JPG** a reçu hier une pétition provenant de trois personnes, appuyée d'environ 160 signatures et qui vise à mettre l'apport de nouveau sang à l'ordre du jour. Ces trois propositions arrivent deux ans après que la décision quant à l'apport de nouveau sang a été prise des délégués. Pour que des questions soient traitées, il faut que le délai de fin février soit respecté. La voie hiérarchique n'est pas respectée, vue que les propositions sont formulées par les syndicats. Néanmoins, le comité répondra dans les meilleurs délais.
- 3) **Michel Schaer, éleveur, membre SE Bellelay** : à la SNEG 2018, on a sélectionné un cheval qui avait le pas de coq et en 2019 un cheval qui marchait à l'amble. Les deux ont participé aux TES, le cheval au pas de coq a été approuvé, par contre en 2019, le cheval qui marchait à l'amble a été exclu. Il aimerait connaître le pourquoi de ces décisions.
- 4) **AD** : L'étalon au pas de coq n'a pas été refusé, car parfois, il est difficile de définir, quand et où une maladie commence. En principe, le pas de coq n'est pas considéré comme maladie héréditaire et n'est pas mentionné dans les règlements. Il n'y avait donc pas de raison fondée, de refuser ce cheval. Cependant, dans le règlement, certains caractéristiques indésirables sont listés, parmi eux le pas à l'amble. Pour cette raison, l'étalon en question a été retiré après une phase d'observation prolongée. Ces deux cas ont conduit le comité à donner un mandat à la commission d'élevage pour établir un règlement, dans lequel sont mentionnées les maladies héréditaires.
- 5) **Jean-Pierre Froidevaux, Président SE HPM** : Lors de la dernière séance du syndicat du mois de mars, nous avons été interpellés par des éleveurs, qui organisent des manifestations amicales comme des petits gymkhanas etc. qui ont relevé la problématique de l'organisation de telles manifestations en accord avec la réglementation de la FSSE. Souvent, une inscription dans le registre de la FSSE est obligatoire, avec une cotisation annuelle, pour le meneur et pour le cheval totalement disproportionné avec ces quelques classements amicaux obtenus. Cette situation complique l'organisation de telles compétitions, et découragent nos jeunes. Je demande que le comité de la FSFM crée un groupe de travail disposé à proposer la mise en place d'épreuves amicales de mise en valeur de nos franchises-montagnes qui pourraient être considérées comme épreuves d'élevage. Cela permettrait aux organisateurs d'éviter la gymnastique administrative qu'implique la réglementation de la FSSE.

Charles Troillet (Président FSSE) : C'est un sujet important et la Fédération Equestre Romande a déjà demandé à la FSSE d'être plus attentive à la problématique des manifestations dites « sauvages ». Au niveau réglementaire, cette distinction de manifestation « sauvage » ne touche que les disciplines FEI, soit pour le Franches-montagnes le saut, le dressage, l'attelage et encore l'endurance. C'est-à-dire qu'il est toujours possible d'organiser, sans aucune relation avec la FSSE, un gymkhana, un rallye etc.

Deuxièmement, les manifestations dites « sauvages » ne le sont qu'à partir du moment où elles sont ouvertes à une participation généralisée, dans le cadre d'une société membre, d'un club, d'un syndicat, il est parfaitement possible d'organiser un concours réservé en principe à ses membres. Ceci était la situation jusqu'à il y a exactement une semaine. Suite à une demande qui nous est parvenue de l'OKV, nous avons travaillé sur le sujet et modifié le règlement de la façon suivante : Les manifestations qui sont organisées par soit une association, club, syndicat etc., affilié à la FSSE, pour ses propres membres, restent bien entendu autorisées. Il est également

de la compétence de l'association régionale concernée d'autoriser des manifestations réunissant les membres de plusieurs clubs, syndicats, etc. Pour le reste, si des demandes particulières, surtout dans le sens d'une épreuve d'élevage devrait être faite, il est bien entendu que nous les prendrons en compte. Aujourd'hui déjà, les manifestations sports et loisirs de la FSFM ne sont pas des manifestations considérées comme « sauvages », si elles se déroulent dans le cadre des règlements de la FSFM.

6) **SK** informe que

- La journée FM à la BEA aura lieu le samedi, 4 mai 2019 à partir de 14h30 suivi d'un apéro sur place offert à tous. Grande aréna

JPG SK quitte la FSFM fin juillet après 10 ans de fidèles et loyaux services et il lui adresse des remerciements. Il a toujours fait preuve d'une grande rigueur et ponctualité. Grâce à sa parfaite maîtrise de la langue française et allemande, les décisions du comité et de la direction ont toujours été parfaitement retracées. Au mois de septembre dernier, il a informé le président de son intention de changer d'orientation professionnelle, en voulant prendre dans un premier temps une année sabbatique avec sa famille. Au nom du comité, il lui dit un grand merci pour le travail accompli au sein de la FSFM. Il lui souhaite plein succès pour son avenir et beaucoup de bonheur avec sa famille.

CHPJ aimerait adresser quelques mots de remerciement à l'égard de notre président Jean-Paul Gschwind. Malgré ses fonctions fédérales qui lui prennent l'essentiel de son temps, il se montre très disponible pour l'ensemble des engagements nécessaires à la bonne marche des affaires courantes et tous les sujets de la fédération. Mes collègues et moi continuerons à te soutenir et promis, si tu le désires, je prendrai toujours la voiture depuis le Jura afin que tu puisses te reposer un peu à ma droite et d'être toujours d'attaque....

JPG ça fait chaud au cœur, merci ! Il remercie tous les participants pour leur confiance et leur engagement durant toute l'année et les invite à l'apéritif.

La séance est levée à 15.10

